



## SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2011 à 18h30

### **VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS**

#### **COMMISSION VOIRIE : REUNION DU 5 MAI 2011**

délibération 2011/33

Au cours de la réunion du 5 mai 2011, la commission voirie a étudié l'aménagement de la rue de la Gare, de la route de Troarn et de l'allée Saint-Jacques.

Les objectifs en termes de circulation, sécurité, accessibilité, développement durable ont été listés et Madame le maire en fait part à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 ABSTENTION) :

- autorise Madame le maire à lancer une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre
- décide de retenir les critères suivants pour la consultation :
  - prix de la prestation : 40%
  - capacités juridiques, financières et techniques : 10%
  - valeur technique de l'offre : 30%
  - qualité environnementale de l'offre : 20%
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

### **URBANISME – ENVIRONNEMENT**

#### **ENTREES DE VILLE- ENTRETIEN : DEVIS TRAVERT**

délibération 2011/35

Pour l'entretien des bermes et fossés sur la RD 613 en entrée de commune, l'entreprise TRAVERT a établi des devis pour des prestations différentes :

- intervention à l'intérieur de l'agglomération (jusqu'au panneau « CAGNY ») : 335 € HT par passage,
- intervention à partir du rond-point le Nerval et à l'intérieur de l'agglomération : 525,00 € HT par passage.

Madame le maire précise que le fauchage des bermes et fossés en bordure des routes départementales incombe au Conseil général jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération. Ce travail n'est cependant effectué que deux fois par an, une fois pour la berme et le bas-côté en mai / juin et une autre fois, uniquement pour le bas-côté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'intervention de fauchage à partir du rond-point le Nerval,

- décide de confier la prestation à l'entreprise TRAVERT en fonction des besoins,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

## **CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : OBSERVATIONS DE LA FREDON SUR LA PHASE 1**

Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics, Madame MORIN de la FREDON fait encore quelques observations qui font l'objet d'un débat.

Madame le maire souligne que, depuis la signature de la charte, les agents ont fait de sérieux efforts et continuent à améliorer les pratiques d'entretien des espaces publics. De réelles économies au niveau des produits phytosanitaires sont relevées.

La phase n°1 de la charte n'étant pas encore validée, Sylvie DE NEEF contactera Madame MORIN.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS : ETUDE**

*délibération 2011/36*

*(Jérôme PAVIE, rapporteur) °*

Monsieur PAVIE expose au conseil municipal l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI) et instituant une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe s'applique sur délibération du conseil municipal. Elle concerne les cessions intervenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se cumule avec l'imposition des plus-values immobilières des particuliers.

La taxe forfaitaire est applicable aux cessions à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone constructible.

La taxe assise sur un montant «égal aux deux tiers du prix de cession du terrain, défini à l'article 150 VA du CGI, est égale à 10% de ce montant. Elle est exigible lors de la première cession à titre onéreux du terrain intervenue après son classement en terrain constructible. La taxe est due par le cédant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

### **ENLEVEMENT DE DECHETS MENAGERS : FACTURATION**

*délibération 2011/37*

Des dépôts d'objets et déchets non destinés à la collecte périodique des déchets ménagers tels que matelas, appareils ménagers, meubles, ..., étant toujours déposés sur le domaine public, par certains habitants, non soucieux de l'environnement de leur voisinage, Madame le maire suggère de facturer aux contrevenants le nettoyage et l'enlèvement de chaque intervention du personnel communal. Se basant sur le coût de la mise à disposition d'une benne par le SMEOM, Madame le maire propose de facturer forfaitairement l'intervention à 100 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de facturer forfaitairement à 100 € le nettoyage et l'enlèvement de tout objet ou déchet, non destiné à la collecte périodique des déchets ménagers, déposé ou abandonné sur le domaine public par une personne ou celle dont elle doit répondre,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 21 AVRIL 2011**

*Jérôme PAVIE, rapporteur*)

Le conseil d'école, qui s'est tenu le 21 avril 2011 à l'école élémentaire, n'a pas soulevé de problèmes particuliers.

A noter que les effectifs de 97 enfants actuellement passeront à 94 enfants mais les quatre classes sont maintenues.

Les activités et sorties pédagogiques sont très nombreuses et variées : judo, basket, piscine, échecs, formation défibrillateur, permis piéton, carnaval, jardinage, naissance de poussins,...Des classes entretiennent une correspondance avec l'école de Soliers mais aussi avec une école d'Afrique.

Par contre, du fait de la démission du professeur de tennis, l'activité tennis sera probablement suspendue cette année.

Au niveau des sorties scolaires, des précisions ont été apportées. La sortie des classes s'effectue à 16h30 dans la classe et non au portail de l'école.

Quelques menus travaux et achats sont sollicités et le dysfonctionnement de la ligne téléphonique est signalé à nouveau.

## **SPORTS -LOISIRS - ANIMATION - CULTURE**

### **COMMISSION JEUNESSE : REUNION DU 16 MARS 2011 (PROJET EDUCATIF 2011/2013)**

*(Eric MARGERIE, rapporteur)*

La mise en œuvre de la politique enfance / jeunesse de la commune de Cagny a été confiée à la L.E.C. (Ligue de l'Enseignement du Calvados). Le bilan du projet éducatif 2008/2010 est rappelé à l'assemblée et les objectifs du projet 2011/2013 sont présentés.

Les valeurs (citoyenneté, épanouissement de l'enfant, autonomie) et objectifs généraux du nouveau projet sont décrits dans la continuité du projet précédent. Le projet s'inscrit dans une phase de pérennisation et de qualification plutôt que de développement.

Parmi les objectifs, on note :

- le renouvellement du public
- le développement des passerelles entre structures,
- les échanges avec d'autres structures
- la consolidation des liens avec les familles, ...

Au niveau des projets :

- 2011 : deux jours à Paris, séjour en Bretagne, festival autour du sucre, projet cirque,

- 2012 : séjour à la montagne, séjour durant l'été,
- 2013 : développer l'action culturelle.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **REUNION PUBLIQUE : SYNTHESE**

Au cours de la réunion publique qui s'est tenue le 14 avril 2011, le conseil municipal a rencontré 18 Cagnais qui ont eu tout le loisir de communiquer avec leurs élus.

Les sujets abordés avaient trait principalement à :

- stationnement, circulation, sécurité, déplacement
- réseaux : eaux pluviales, assainissement, éclairage public
- environnement : déchets ménagers, broyage des branchages,
- site internet de la mairie
- système de réservation pour le spectacle offert aux Aînés (priorité pour l'année suivante à ceux non retenus l'année précédente)

Des demandes ont été faites pour :

- mise à disposition de structures de jeux pour les jeunes enfants,
- création de jardins ouvriers
- activité gymnastique douce
- policier municipal
- changement du système de réservation.

Madame le maire indique que, dans le prochain bulletin municipal, elle s'interroge sur la faible participation de la population.

### **BULLETTIN MUNICIPAL**

*délibération 2011/38*

Depuis 2008, la commune confie l'édition de ses trois bulletins municipaux par an à un imprimeur. Le temps consacré à la réalisation du bulletin est désormais important et la nouvelle organisation pose problème au niveau du secrétariat de mairie.

La commune disposant par ailleurs de nouveaux outils de communication (journal lumineux, site internet modernisé), la commission de l'information propose d'éditer un seul bulletin par an (bulletin de bilans) et un document d'informations (1 ou 2 feuilles A4 recto-verso) tous les deux mois.

La proposition donne lieu à un large débat au cours duquel il est dit que :

- le problème réside peut-être dans l'organisation du travail dû notamment au choix de l'imprimeur,
- malgré la parution tous les mois ou deux mois du document d'informations, il sera toujours nécessaire de faire des tracts pour les diverses manifestations des associations si on veut mobiliser la population.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (13 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- *entérine la proposition de la commission de l'information,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

## **QUESTION DIVERSE**

### **DECHETTERIE**

Saisi par divers habitants, Joël COTREL propose que les horaires d'ouverture de la déchetterie soient modifiés le samedi : 14h00 au lieu de 15h00. La fermeture, actuellement fixée à 18h45, serait alors programmée plus tôt.

Madame le maire en débatta avec l'équipe technique.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h55.